



# Congrès des 3 et 4 octobre *2016*

## Syndicat Territorial CGT des Industries Electrique et Gazière Marseille

# Glossaire

- A.N.I. :** Accord National Interprofessionnel : accord scélérat signé le 11 janvier 2013 par le MEDEF, la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC. Son contenu s'apparente à l'accord "Compétitivité Emploi" tenté par Sarkozy. Il remet en cause certaines dispositions du Code du Travail (diminue les voies de recours des salariés confrontés à un PSE), les contrats de travail avec la casse du CDI actuel, les Conventions Collectives et les Statuts...
- A.T.T. :** Aménagement du Temps de Travail sous forme d'accord d'entreprise. A la Distribution, ce sujet fait partie des 37 accords au total. Le dernier accord ATT a été négocié durant l'année 2012.
- Branche Commerce :** Regroupant la DCPD et la DCECL, elle représente la partie commerciale (fournisseur d'énergie) d'EDF SA, notamment les "plateaux clientèle". Elle a vu le jour le 1er janvier 2007.
- Charte de l'Elu et Mandaté :** Charte synthétisant les droits et les devoirs que la CGT est en droit d'attendre de tous ses élus et mandatés.
- Commission Exécutive :** Communément appelé "la CE" (ne pas confondre avec "le CE", qui signifie "Comité d'Etablissement"), elle est l'organe dirigeant du Syndicat et constituée de 5 ou 6 militants par Section Syndicale.
- Commission Jeunes :** Collectif de jeunes adhérents CGT issus de notre CMCAS chargé de travailler sur des initiatives culturelles, sportives, conviviales destinées aux populations jeunes dans le but de déployer la CGT.
- Congrès :** Moment fort de débat démocratique durant lequel les orientations du Syndicat et la composition de nos structures sont repensées. Il a lieu en général tous les 3 ans.
- Consultation :** Démarche de la CGT avant toute éventuelle signature d'accord, votée depuis plusieurs Congrès, consistant à consulter d'abord les syndiqués, puis l'ensemble du personnel, dont l'avis forgera la posture de la CGT.
- Continuité Syndicale :** Démarche qui consiste à mettre en œuvre une organisation visant à conserver les syndiqués lorsqu'ils passent de l'état d'actif à inactif.
- C.F.J. :** Collectif Fédéral Jeunes. Ce collectif est issu d'une orientation de Congrès de notre Fédération. Exclusivement composée de jeunes de moins de 35 ans issus de toute la France, il propose des initiatives et des expressions en direction des jeunes populations. Il participe activement à la construction d'initiatives comme le Festival d'Energies de Soulac.
- C.M.C.A.S. :** Caisse Mutualiste Complémentaire d'Action Sociale investie de la gestion décentralisée du 1 % (contrairement à la CCAS chargée de la gestion centralisée du 1 %)
- C.S. :** Commission Syndicale. Celle de la Distribution se situe à la maille Méditerranée. Elle est chargée d'uniformiser l'activité de la CGT dans les IRP à cette maille afin de gagner en cohérence.
- E.P.I.C. :** Etablissement Public Industriel et Commercial. C'était le cas de nos entreprises 100 % publiques avant 2005.
- Formation Syndicale :** Composante majeure du Plan de Travail CGT depuis toujours, destinée à tous les élus et mandatés, mais également à l'ensemble des syndiqués.

## Glossaire

<b>F.N.M.E. C.G.T. :</b>	Fédération Nationale des syndicats des salariés des Mines et de l'Energie CGT. Notre Fédération coordonne, impulse l'activité syndicale et revendicative de tous les Syndicats qui la composent, au bénéfice des droits et des intérêts professionnels, moraux et matériels, sociaux et économiques, individuels et collectifs de leurs adhérents et, de façon plus générale, des salariés femmes et hommes, quel que soit leur statut social et professionnel et leur situation sans distinction de nationalités, de catégories professionnelles, d'opinions politiques, philosophiques ou religieuses.
<b>I.E.G. :</b>	Industries Electrique et Gazière.
<b>I.R.P. :</b>	Instances Représentatives du Personnel composées des Délégués du Personnel, Comités d'Etablissement, Comités Centraux d'Etablissement, les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et dans les IEG, les Commission Secondaire du Personnel.
<b>LS Services :</b>	Entreprise sous-traitante réalisant l'activité de relève des compteurs pour le compte du Service Commun depuis 2006. Conformément à nos orientations fédérales, notre Syndicat a contribué à créer une véritable Section Syndicale CGT au sein de l'entreprise.
<b>M.E.D.E.F. :</b>	Organisation patronale qui regroupe l'ensemble des grosses entreprises, très active pour détruire des décennies d'avancées sociales du monde du travail.
<b>N.V.O. :</b>	Nouvelle Vie Ouvrière. Journal hebdomadaire de la CGT sur l'actualité sociale, nécessitant un abonnement.
<b>Pôle Public de l'Energie :</b>	Revendication forte de toute la CGT (et de certains partis politiques) pour revenir à une gestion publique du secteur sensible de l'énergie.
<b>Section Syndicale :</b>	Maillon élémentaire de notre syndicalisme CGT, ancrée sur le terrain et composée obligatoirement des élus et mandatés, mais également des syndiqués impliqués.
<b>Stage FSA :</b>	Initiative sur 3 jours permettant de proposer un accueil adapté aux jeunes populations pour les informer sur leurs droits, les IRP, le syndicalisme, l'histoire de leur Statut (CMCAS, CCAS...) et des entreprises.
<b>Stage Niveau 1 :</b>	Stage Niveau 1 : stage de 5 jours organisé par les Unions Locales permettant d'assoir les connaissances des nouveaux syndiqués sur l'histoire du syndicalisme, de la CGT, les IRP, les revendications...
<b>Sous-traitance :</b>	Fait de confier des activités effectuées par des agents Statutaires, à des entreprises privées. Le but pour les directions reste toujours le même : abaisser les garanties collectives vers le bas, multiplier les "statuts" et "les employeurs" afin de diluer les responsabilités, diviser et rendre plus difficile toute forme de lutte commune.
<b>Tarif Particulier :</b>	Communément appelé Tarif Agent, avantage en nature lié au Statut du Personnel, maintenu malgré de multiples attaques depuis 70 ans, dont la dernière en date remonte au 7 avril 2011.
<b>T.P.E. :</b>	Très Petites Entreprises. En France, elles représentent 4,5 millions de salariés qui ont voté pour la toute première fois en novembre 2012 afin de définir la représentativité syndicale interprofessionnelle.
<b>Unité Syndicale :</b>	Démarche souhaitée par le personnel qui consiste à rencontrer les autres Organisations Syndicales dans le but d'engager, malgré nos différences, une initiative portée par le plus grand nombre et avec le plus grand dénominateur commun dans le but de faire aboutir ses revendications.
<b>U.D. :</b>	Union Départementale : structure CGT disposant d'une organisation territoriale, couvrant l'ensemble des Syndicats, des Sections Syndicales et des U.L. du département. Elle impulse et coordonne l'activité revendicative, syndicale et le développement de la CGT, tant sur les questions générales que sur celles propres au département. Pour mener efficacement cette activité, l'UD prend toutes les mesures pour faire vivre les notions de coopération avec les organisations de la CGT.
<b>U.L. :</b>	Union Locale : structure CGT constituée des Syndicats ou de Sections Syndicales d'entreprises relevant de la même zone géographique. C'est l'organisation de proximité locale et interprofessionnelle qui impulse et coordonne l'activité CGT, propose des possibilités d'actions, de luttes, de perspectives aux actifs, retraités ou privés d'emploi de son territoire. Elle permet l'accueil et l'organisation des syndiqués isolés, l'aide à la création de nouvelles bases CGT, apporte des réponses en matière de formation (DP/DS, stage Niveau 1...) ou encore d'aide juridique. Les Unions Locales déploient leur action en cohérence avec les orientations et l'aide de l'Union Départementale.